

Depuis son renouvellement, intervenu lors de l'AD de juin 2011, occupé à militer pour la LEO, le Comité cantonal n'avait pas eu l'occasion de tenir une séance de travail formelle avec la Cheffe du département et ses services.

Cette séance a pu finalement se dérouler le 9 décembre dernier.

Dossiers en cours

Large échanges, le 9 décembre 2011, entre le Comité cantonal de la SPV, la Cheffe du DFJC et ses services

Le 9 décembre, le Comité a, en premier lieu, remis à la Cheffe du DFJC les 1498 signatures vaudoises à la pétition du SER « Tout enfant est éducatable », recueillies au printemps 2011, notamment en réaction au programme de l'UDC pour l'école obligatoire, mais que l'actualité scolaire locale n'avait pas permis de transmettre à qui de droit jusqu'alors.

Pétition bien accueillie, Mme Anne-Catherine Lyon affirmant dans un courrier daté du 15 décembre que, relativement au texte de la pétition : « Tout comme vous, je partage ces valeurs et m'efforce, par les actes quotidiens du département, de tendre vers ces nobles idéaux ».

Dont acte. Même si elles semblent aller de soi, ces grandes orientations politiques sont utiles à être concrètement et régulièrement quittancées...

Plus spécifiquement, le Comité de la SPV - appuyé notamment en l'espèce sur l'expertise et la présence de la présidente de l'AVEPS, Claudine Dutoit - a ensuite pu aborder deux revendications salariales sectorielles : la question de la reconnaissance du diplôme I de maître de sports, toujours pendante, et l'amélioration de la classification des maîtresses de rythmique, à hauteur supérieure à celle sanctionnée par SYSREM.

Las, en dépit du fait que selon la Cheffe du DFJC, la porte « reste ouverte », le Comité est rentré bredouille sur ces légitimes revendications. Une rencontre « technique » avec le Directeur général demeure néanmoins pendante à ce propos.

Un calendrier tendu

Après une évocation des calendriers de mise en oeuvre de la LEO, de la future Loi sur le Personnel enseignant et de la Loi sur la pédagogie spécialisée¹, la question de la grille-horaire Harmos à venir a été abordée, et plus particulièrement de la hauteur conservée dans celle-ci pour les activités artistiques et manuelles.

Selon Serge Martin, Directeur de la pédagogie, par ailleurs fort absorbé à résoudre la quadrature du cercle en ce qui concerne la mise à disposition de moyens d'enseignement PERcompatibles dans un contexte où la coordination romande patine quelque peu, la SPV aurait été entendue et la grille-horaire proposée par nos collègues de l'AVEAC (enseignants en activités créatrices) prise comme base d'une prochaine proposition des services. Réponse concrète dans les semaines à venir... Mais le Comité de la SPV a rappelé dans ce cadre qu'il estime toujours que seule une augmentation claire du temps scolaire peut permettre d'éviter la guerre des disciplines et de satisfaire aux exigences du PER.

(suite en page 2)

¹ En regard de la question de « l'intégration », le Comité de la SPV a également relayé, auprès de la Cheffe du département, la fâcherie et le désarroi de bien des collègues et la volonté de la SPV de placer cette question sous moratoire, notamment tant que la question du cahier des charges de l'enseignant de l'école régulière ne sera pas résolue.





Le comité de la SPV refuse d'entrer en matière sur un enseignement de l'anglais « au rabais »

Echanges tendus à l'évocation de ce que propose le DFJC en termes de formation pour les généralistes désirant enseigner l'anglais et/ou renforcer leurs compétences langagières et didactiques en allemand.

En regard de ce que concocte le département, le Comité a affirmé résolument que faute d'offrir une véritable formation, déchargée, permettant d'obtenir au minimum un master en études avancées autorisant une revalorisation salariale, non seulement la SPV ne défendra pas le processus, mais elle s'autorise à penser que les candidats ne seront pas au rendez-vous, alors que ce sont des centaines de collègues qui sont à former.

Le Comité de la SPV restera solide sur cette question : Si l'on désire réellement que les élèves acquièrent quelques compétences en allemand et en anglais, la première condition demeure que les enseignants soient formés à la hauteur exigée. L'Etat doit mettre les moyens à sa politique ou en changer.

C'est en tout cas ce qu'a rappelé le Comité de la SPV à Mme Lyon et à ses chefs de service.

Comité cantonal



« Tout enfant est éduicable »
Remise des signatures vaudoise
par la pétition du SER

Recours au TRIPAC: des erreurs à ne pas commettre !

Alors que plusieurs recours qualifiés d'exemplaires (situations identiques, concernant de nombreux collègues) n'ont toujours pas été jugés par le Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC), de nombreux recourants ont été contactés ces dernières semaines pour verser une première avance de frais.

Pour les membres de la SPV qui n'ont pas fait appel à un avocat, il est indispensable de contacter immédiatement le secrétariat général, dès réception de tout courrier du TRIPAC.

Une analyse de chaque situation est indispensable pour savoir quelle est la meilleure stratégie à entreprendre, notamment en regard de l'expérience de la SPV et de ses avocats, mais aussi de la jurisprudence actuelle. Les frais peuvent s'élever très vite à plusieurs milliers de francs, puisque chaque étape de la procédure est ponctuée par une nouvelle avance de frais !

La SPV tire un bilan extrêmement mitigé des affaires qui ont été jugées dans le cadre de DECFO-SYSREM. La bataille est inéquitable, notamment en regard des moyens financiers à disposition de l'Etat pour assurer sa défense devant le tribunal et, plus grave encore, une jurisprudence très défavorable aux recourants en matière de nouvelle classification salariale. La SPV va continuer à se battre vigoureusement, aux côtés de ses membres, avec les moyens à sa disposition, pour obtenir gain de cause, mais les victoires risquent d'être difficiles à conquérir.